



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP
Trésorier adjoint au
national



Patricia Nivesse
Elue DP



Monique Sarbil-
Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP



Christophe Andrieux
Elu
DP

FLASH DP Octobre 2017

A RETENIR

Traitement des indus : Un travail est en cours avec la DDO pour accompagner le réseau sur la prise en charge de ces activités.

ICT07 : Cet indicateur permet de faire un constat dans chaque agence. Le partage des bonnes pratiques de chaque agence s'effectue sur les DT.

Trajectoire GDD : Les transitions professionnelles ne sont pas remises en cause, c'est le retour sur le métier d'origine qui peut être différé (mars avril 2018) en fonction de la situation de chaque agence et de la réalité de la charge. Les conseillers concernés bénéficieront de la formation de 2 jours sur la NCAC.

Pour la prime de repositionnement, un réexamen pourra concerner les conseillers bi-compétents remplissant au terme du report, la condition des 2 ans de pratique.

ARC indemnisation : Il n'est pas supprimé, mais sa planification est adaptée aux besoins du site.

Expérimentation portefeuilles indemnisation : Les conseillers en expérimentation ont bénéficié d'une formation de 3 jours et les agences d'un accompagnement des directions de la production pour le traitement de la GED et de l'AST. L'activité de la GDD sera repensée avec les remontées des participants.

Formation spécialisation des GDD : A la demande de la CFE CGC le calendrier des formations obligatoires est détendu. Seul le module relation de service est maintenu. Les autres sont en refonte, par la fabrique des formations et différés sur 2018.

Télétravail : 407 télétravailleurs en région, le démarrage est globalement satisfaisant. En cas de problème informatique les agents doivent prendre attache auprès du CLI du site (fiche IDA au CRSI)

Leurs ordinateurs portables doivent être ramenés en agence dès le retour du télétravailleur. Une fois en agence, les pc portables sont sous la responsabilité de l'agence.

Formation NCAC : Les PAG non prioritaires seront intégrés, dans un second temps, dans les sessions de formation.

Le besoin de renforcement (1 jour supplémentaire de formation) pour les GDD et double compétence, sera étudié lors des réunions techniques d'échange avec l'ARI les 6-7-8 novembre. Par ailleurs ils pourront solliciter leur RRA.

Frais de déplacement : L'utilisation du véhicule personnel fait l'objet d'un calcul à coût complet, dans le cas des CDE le véhicule personnel peut être validé par le manager en cas d'accroissement de temps supérieur à 33%.